



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2018

Projet de délibération n° 01

Date de convocation

08.06.2018

Date d'affichage

12.06.2018

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 20

votants : 34

Objet : Décision Modificative n°1 au budget primitif 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN.

Absents représentés :

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE par M. J. HOARAU – Mme G. RACKELBOOM par Mme D. REDSTONE – M. C. DELPUECH par Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY par M. JM. GUILBOT – M. JC. SIBERT par Mme M. GEORGET – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK par M. F. BOURDEAU – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – M. M. HAMDANI par Mme J. FOURGEUX – M. R. TCHIKAYA par M. D. VIGNEULLE – Mme KD. MAKOUTA par M. Y. LERAY – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD – M. D. ROUSSAUX par Mme M. GOTIN.

Absente :

Mme MC. BARTHES

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants,

VU la délibération n°05 du 26 mars 2018 portant vote du Budget Primitif 2018,

VU la nécessité de procéder à certaines inscriptions budgétaires pour l'exécution du Budget 2018,

VU l'avis de la commission Administration Finances,

CONSIDERANT que ces mouvements sont nécessaires afin de régulariser les prévisions de recettes en fonction des notifications parvenues à ce jour ainsi que les prévisions de dépenses en fonction du réalisé des cinq premiers mois,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires présentées en annexe, dont l'équilibre est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Investissement	117 858,00 €	117 858,00 €
Fonctionnement	114 769,00 €	114 769,00 €
Total DM1	232 627,00 €	232 627,00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 19 juin 2018

Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 30
Contre : -
Abstentions : 4

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.